



**Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 décembre 2022

ISERE

38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2022-062

L'an 2022, le 05 décembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine CURTET à Stéphane COUDERT, Aldo CARBONARI à Bénédicte GUILLAUMIN.

ABSENTS :

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/10/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10/10/2022. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2022-062 : Recrutement d'un coordonnateur et d'agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population 2023

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteuse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement du 18 janvier au 20 février 2023 ;

PROPOSE de désigner comme coordonnateur d'enquête un agent de la collectivité. Celui-ci bénéficiera :

- d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle ;
- d'un repos compensateur ou la rémunération d'heures supplémentaires, dans le cas ou la décharge partielle ne serait suffisante, équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement.

PROPOSE le recrutement de 6 agents recenseurs à temps plein ou à temps non complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C.

Considérant que le recensement de 280 logements représente un temps plein ;

Les agents recenseurs pourront également être des agents de la collectivité bénéficiant :

- d'une décharge partielle de leurs fonctions et du maintien de leur rémunération habituelle ;
- d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement ;
- d'heures supplémentaires (I.H.T.S) ou complémentaires (pour les agents à temps non complet).

Les agents recenseurs recevront :

- 40 € (brut) pour chaque séance de formation ;
- Pour la demi-journée de repérage : 40 € à 100 € (brut) en fonction du territoire et du nombre de logements à identifier ;
- Une prime variable de 100 à 250 € en fonction du nombre de logements, répartie :
 - o 70% atteinte du taux d'avancement par semaine (soit 17.5%/semaine)
 - o 30% atteinte du taux internet final.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la désignation d'un agent comme coordonnateur d'enquête, et le recrutement de 6 agents recenseurs à temps plein ou à temps non complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 07/12/2022

Reçu en préfecture le : 07/12/2022

Exécutoire le : 07/12/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 06/12/2022

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

